

SIVOS VERAC-TARNES- MOUILLAC

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

DU 13 JUIN 2025

Nombre de conseillers	6	Date de convocation	05/06/2025
En exercice	6	Date de la séance	13/06/2025
Présents	6	Heure de la séance	16H00
Votants	4	Lieu de la séance	Mairie de Vérac
Quorum	4	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine (suppléante)	X		
GUERIN Evelyne		X	
AMOUREUX Maryse		X	
ROBLEDILLO Edwige	X		
REGIS Marie-France	X		

SECRETAIRE DE SEANCE	Stéphane MALARET
----------------------	------------------

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Point sur l'éventuelle fermeture de classe ;
- Point sur le marché de restauration scolaire;
- N° 2025/07-1306 - Délibération portant sur le dispositif « Cantine à 1 euro » ;
- N° 2025/08-1306 - Délibération portant sur les tarifs de restauration scolaire ;
- Questions diverses.

Monsieur Stéphane MALARET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil syndical réuni le 31 mars 2025 .

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 4

POINT SUR L'ÉVENTUELLE FERMETURE DES CLASSES

Fermeture de classe : décision de l'Éducation Nationale le 1^{er} juillet 2025. A ce jour 95 élèves attendus à la rentrée de septembre 2025 dont 36 maternelles et 59 élémentaires.

Parmi les 36 maternelles, les 18 « Petite Section » et les 10 « Moyenne Section » seront accueillis par Nathalie Chenailier et Péroline - ATSEM.

Les 8 « Grande Section » seront avec les 12 Cours Préparatoire dans la classe d'Anaëlle APUZZO.

Se pose la question de maintenir un agent occupant les fonctions d'ATSEM, à temps complet, dans cette dernière classe.

Les enseignantes sont demandeuses de conserver les 2 ATSEM en poste en vue du nombre d'enfants de Petite Section accueilli.

Le coût de fonctionnement des écoles est déjà très élevé et le restera s'il n'y a pas plus de mise à disposition de personnel.

Actuellement, les mises à disposition sont réalisées avec la commune de Vérac sur l'entretien des bâtiments publics et la CDC du Fronsadais pour la gestion de la restauration du Sport-Vacances.

ANNÉE	2022	2023	2024
Charges réelles déduites des recettes de mise à disposition du personnel	342 639,79 €	394 883,53 €	378 813,51 €
Nombre élèves Maternelle	42	35	29
Nombre élèves Élémentaire	75	68	66
Coût fonctionnement/élève	2 928,54 €	3 833,82 €	3 934,88 €

Afin de réduire les coûts de fonctionnement du syndicat, il est proposé de réfléchir à d'autres mises à disposition du personnel durant les vacances scolaires et mercredis. Voir avec crèches et accueils de loisirs communautaires.

Les élus présents constatent une mauvaise passe concernant les effectifs scolaires. Ils restent optimistes quant au maintien de la population sur le territoire. Il est décidé de maintenir en poste tous les agents faisant fonction d'ATSEM en raison du nombre d'enfants maternels accueillis et de la configuration des locaux même si une fermeture de classe se décidait.

Avec l'accueil de 19 enfants de Petite Section et sans connaître la décision de l'Éducation Nationale sur la fermeture d'une classe, la salle dédiée à la sieste ne peut accueillir 19 couchages individuels. Monsieur le Président propose d'acquérir 2 lits superposés maternels ou de solliciter une commune qui pourrait en prêter pour l'année à venir et en attendant la construction de la nouvelle école maternelle. Cette dernière disposera d'une salle réservée à la sieste d'une capacité de 30 couchages.

POINT SUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Il est possible de renouveler encore une année avec le prestataire CONVIVIO qui n'a pas satisfait jusqu'à mi-mai 2025 (arrêt maladie de la cuisinière du prestataire).

Un groupement d'achat de restauration scolaire doit être lancé par La CDC du Fronsadais pour une prise de service au 1^{er} janvier 2026. Il sera proposé aux communes le souhaitant de participer à ce groupement selon leurs besoins et à la date leur convenant. Les premières réunions de travail seront organisées à la rentrée de septembre 2025.

POINT PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF « CANTINE A 1 € »

Pour réduire l'inégalité de participation des élèves au temps de restauration collective, lieu d'apprentissage du « vivre ensemble » et d'inclusion sociale, l'État a mis en œuvre le dispositif « cantine à 1 € » et aide les collectivités financièrement. Pour pouvoir adhérer à ce dispositif les communes devaient être éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR) ou pour les regroupements pédagogiques, comme le SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac, deux tiers de la population étaient domiciliés dans les communes éligibles à la DSR.

Pour 1 € payé par les familles, 3€ sont versés à la collectivité. Depuis la crise de l'inflation des prix, le SIVOS participe au frais de restauration scolaire pour les élèves bénéficiant du tarif à 1 €.

Facturation appliquée par L'AQUITAINE DE RESTAURATION puis CONVIVIO depuis la reprise de la société :

REPAS	AU 01/09/2022	AU 01/09/2023	AU 01/09/2024
MATERNEL	3,984 €	4,488 €	4,533 €
ELEMENTAIRE	4,224 €	4,752 €	4,799 €
ADULTE	4,464 €	5,028 €	5,078 €

Tarifs payés par les familles depuis le 1° décembre 2022 :

CATÉGORIE	TARIFS REPAS
ÉLÈVES MATERNELS ET ELEMENTAIRES	
QF inférieur ou égal à 1000 €	1,00
QF compris entre 1001 € et 1200 €	2,40
QF compris entre 1201 € et 1600 €	3,60
QF compris entre 1601 € et 2000 €	4,20
QF supérieur à 2000 €	4,80
Sans justificatif de QF	4,80
PERSONNEL DU SIVOS ET DE LA MUNICIPALITÉ DE VERAC	
Catégorie A	4,80
Catégorie B	4,20
Catégorie C et contractuels de droit privé	3,60
Stagiaire SIVOS	GRATUIT
PERSONNEL ÉDUCATION NATIONALE	
Personnels employés par l'éducation nationale (enseignants, AESH)	5,00
Stagiaires École	GRATUIT
AUTRES PERSONNES	
Parents d'élèves, élus, agents territoriaux en formation professionnelle, formateurs CNFPT.....	7,00

La convention a été signée le 18 octobre 2022 avec l'agence des services et des paiements arrive à terme le 17 octobre 2025.

Actuellement, l'ASP a un an de retard de paiement. 14 208 euros sont attendus pour la période de mai 2024 à avril 2025.

Pour une reconduction de la convention, l'ASP vérifiera l'atteinte des objectifs suivants :

- tarification sociale ;
- 50 % au moins de produits durables et de qualité (dont bio) doivent être consommés ;

- 20 % de produits bio proposés.

Les membres présents décident de poursuivre le dispositif « Cantine à 1€ » au 1^{er} septembre 2025 sous réserve du maintien du dispositif et malgré les avances de trésorerie à réaliser.

QUESTIONS DIVERSES

* Le retard pris par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Gironde a été rattrapé. Tous les agents du SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac ont été reçus à minima par l'infirmière. Un seul agent doit rencontrer le médecin pour un éventuel aménagement de poste.

* Kermesse des Écoles – vendredi 13 juin 2025 à 18h00.

* Le dépôt des candidatures des entreprises pour le marché public de construction du nouvel atelier municipal est programmé le 20 juin 2025. Une réunion de présentation d'analyses des offres sera organisée par l'architecte en charge du dossier.

* Monsieur Stéphane MALARET informe qu'un décret interdisant la consommation des cigarettes aux abords des écoles est applicable dès le 1^{er} juillet 2025.